



Séance du 4 décembre 2018

N° 2018-114 B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 26 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 décembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Grézian, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (8) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël.

Absents excusés : MOUNIQ Jean ROTGE Gilbert

Présent non votant : PETIT Maurice

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition d'un agent administratif à compter du 05 décembre 2018 auprès de la commune de Guchan.

Elle exercera les fonctions de secrétaire de mairie et interviendra les :

- Mercredi de 14h à 17h,
- Vendredi de 8h à 12h.

Monsieur le Président invite les membres du bureau à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de cet agent administratif auprès de la commune de Guchan ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

OBJET : Mise à disposition d'un agent administratif

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Séguir
65240 ARREAU